

# fête de la Science

APPEL A PARTICIPATION 2017  
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

# QU'EST CE QUE LA FÊTE DE LA SCIENCE ?

## Un événement national unique autour des sciences

La Fête de la Science, c'est 11 jours d'événements festifs et gratuits dans toute la France.

Une dizaine de jours durant lesquels le public est invité à découvrir les sciences, à s'informer sur l'actualité scientifique dans de nombreux lieux, sous des formes variées, interactives et ludiques.

La Fête de la science c'est aussi :

- Un enjeu culturel : avec pour objectif de conforter notre culture commune et de créer du lien
- Un enjeu démocratique et politique : afin d'éclairer le débat public et les choix politiques
- Un enjeu éducatif : pour former les jeunes citoyens et citoyennes de demain
- Un enjeu social : dans le but de favoriser les facteurs d'inclusion

**Organisée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la Fête de la Science aura lieu, pour sa 26e édition, du 7 au 15 octobre 2017 sur tout le territoire.**

**Vous souhaitez inscrire votre projet et participer à l'événement ?  
Vous avez jusqu'au 22 mai 2017 pour le faire !**

Scientifiques, acteurs culturels, cercles d'amateurs, enseignants, salariés d'entreprises, membres d'associations, bibliothécaires, fablab, acteurs du numérique... **Tous sont invités à participer !**



## RÈGLES DE LABELLISATION ET ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS

Pour obtenir le label « Fête de la science » et être intégré à la programmation nationale de l'événement (visibilité sur les supports de communication, presse et audio-visuel, site web national et régional de la Fête de la Science, applications smartphome avec géolocalisation...), un projet doit répondre aux critères suivants :

### 1- Respect du calendrier

Le projet doit se dérouler pendant les dates officielles de la Fête de la science, c'est-à-dire, **du samedi 7 au dimanche 15 octobre 2017**.

Selon le calendrier établi, les porteurs de projets s'engagent à transmettre à la coordination départementale les informations nécessaires à la constitution des programmes et des différents outils de communication ainsi qu'en aval de la manifestation, un bilan de l'opération (nombre de participants, photographies, témoignages, articles presse, tout retour qualitatif ou quantitatif) qui contribuera à la rédaction d'un bilan de la Fête de la Science.

### 2- Le principe de gratuité

Ne peuvent être labellisées « Fête de la Science » que les opérations ouvertes gratuitement au public. Toute vente ou promotion est interdite sur les lieux de la manifestation, à l'exception de ventes de produits à caractère culturel ou éducatif dans le domaine des sciences et technologies (le porteur de projet devra au préalable obtenir l'accord de la coordination régionale).

### 3- La caution scientifique

Chaque porteur de projets doit garantir la qualité des contenus scientifiques des manifestations proposées, si nécessaire, en s'appuyant sur un scientifique référent dans le domaine.

Lorsque les thèmes traités font l'objet d'une controverse scientifique ou de débats de société (organismes génétiquement modifiés, clonage, nanomatériaux ou nanotechnologies, bioéthique, réchauffement climatique, le loup, la mémoire de l'eau...) les porteurs de projets sont invités à vérifier le caractère impartial et équilibré de l'information et le cas échéant doivent proposer la tenue de débats contradictoires.

#### **4- Le respect de la charte graphique**

Les porteurs de projets s'engagent à respecter la charte graphique officielle de la Fête de la science élaborée par le Ministère qui doit apparaître sur tout support de communication.

- La déclinaison régionale de cette charte requiert, outre le visuel officiel de la Fête de la Science, le logo du Ministère et de la DRRT PACA, celui du Conseil régional et du réseau régional Culture science PACA.

Cette charte, et tous les éléments déclinés seront mis à disposition des porteurs de projet dans le courant du mois de Mars 2017.

- Tous les supports de communication spécifique produits devront, avant diffusion ou impression, être validés au préalable par la coordination départementale de la Fête de la Science.

- Sur les lieux des manifestations, la signalétique et les éléments officiels de communication (affiches, kakemonos, banderoles...) doivent être affichés et visibles pendant toute la durée de l'événement. Certains supports seront fournis par la coordination départementale. Les porteurs de projets doivent prévoir une opération de communication afin d'informer et d'attirer les publics sur les actions labellisées.

#### **5- La nature inédite ou originale du projet**

La Fête de la Science doit être l'occasion d'un événement inédit, conçu pour la manifestation. Le seul accès gratuit à des lieux culturels habituellement payants ne suffit pas à une labellisation : un accueil ou une animation spécifique doit être proposé.

#### **6- Bilan de l'opération**

Un bilan sera demandé par votre coordination départementale à la fin de l'opération (une trame vous sera transmise en amont afin que vous puissiez anticiper cette demande).

<p><b>ATTENTION : Le respect de ces règles déontologiques et l'engagement des porteurs sont un préalable à la labellisation des opérations.</b></p>
---

## INSCRIRE UN PROJET

### COMMENT PARTICIPER ?

Vous souhaitez participer en mettant à disposition un lieu, des ressources, en vous portant relais de la communication, sponsor d'actions du programme ou en organisant une action ouverte au public ?

**À Partir du 03 Mars 2017 – INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE :**  
<https://openagenda.com/fetedelascience>

Si vous rencontrez la moindre difficulté dans la saisie de votre projet ou dans la construction de ce dernier, la coordination départementale se tient à votre écoute afin de vous accompagner :

#### **Alpes de Haute-Provence (04) :**

Centre d'Astronomie Saint Michel l'Observatoire, Fabien Marquet  
Plateau du Moulin à Vent – 04870 SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE  
Tel : 0492766969 - Fax : 04 92 76 67 67  
e-mail : f.Marquet@centre-astro.fr

#### **Hautes-Alpes (05) :**

Gap-Sciences-Animation 05, Eric Gerbaud  
Route de Patac - 05 000 GAP  
Tél./Fax : 04 92 53 92 70  
e-mail : eric@gsa05.fr

#### **Alpes-Maritimes (06) :**

Comité UCA pour la fête de la science, Anne-Sophie Coldefy  
e-mail : fetedelascience@univ-cotedazur.fr

#### **Bouches-du-Rhône (13) :**

Association Les Petits Débrouillards PACA, Mélodie Babé  
Avenue de Frais Vallon, Bât A 13013 MARSEILLE  
Tél : 04 91 66 67 61 – 06 16 43 01 44  
e-mail : m.babe@lespetitsdebrouillards.org

#### **Var (83) :**

Association Gulliver – Lenaïc Fondrevelle  
Les Quatre chemins – 83460 LES ARCS  
Tél. : 04 94 67 51 97  
e-mail : fetedelasciencevar@gmail.com

#### **Vaucluse (84) :**

Café des sciences d'Avignon, Isabelle Huau  
14 bd Emile Desfons – 84 000 AVIGNON  
Tél : 06 18 62 25 22  
e-mail : [isahuau@gmail.com](mailto:isahuau@gmail.com)

Comme en 2016, l'inscription de votre projet **en ligne** se fera sur l'Open Agenda à l'adresse suivante :

À Partir du 03 Mars 2017 – INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE :

<https://openagenda.com/fetedelascience>

Si vous avez participé en 2016, une nouvelle invitation vous sera envoyée, mais ça ne vous empêche pas de saisir dès à présent votre projet.

Des informations précises vous seront demandées :

- Titre et descriptif, lieu(x), dates et horaires, type de public (scolaires, grand public, age...)
- Une image/photo illustrant l'action ou son thème.

Après ouverture des inscriptions, **vous aurez jusqu'au lundi 22 mai pour inscrire votre projet**. Aucune demande d'inscription ne pourra être retenue au delà de cette date.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous associer à une manifestation d'envergure regroupant plusieurs porteurs de projet comme par exemple les villages des sciences. Souvent plus attractives pour le public, notamment dans les grands centres urbains, elles permettent de toucher un large public. Pour cela, demandez conseil à votre coordination départementale qui vous informera de l'existence de ces regroupements.

Si vous souhaitez organiser une opération d'envergure, vous devrez vous référer à la charte des villages des sciences et vous engager à faire valider tous les éléments de communication par la coordination régionale.

## LA LABELLISATION

Le Comité de Pilotage Régional se réunira le 8 Juin 2017 pour statuer sur l'attribution des labels Fête de la Science. Placé sous la responsabilité de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie PACA (MENESR) dans le cadre de la Coordination État-Région pour la CSTI, le Comité de Pilotage est le garant du contenu scientifique des projets proposés à l'occasion de la Fête de la Science.

Un projet ne peut être présenté dans le cadre de la Fête de la science que s'il est labellisé par le comité de pilotage régional.

## LA COMMUNICATION

Du matériel de communication - programmes départementaux, calicots, affiches - sera mis à votre disposition auprès de votre coordination départementale, début septembre.

Votre manifestation figurera sur le site national de la Fête de la science (<http://www.fetedelascience.fr>), et sera relayée en région sur les sites web de la DRRT (<http://www.drirt-paca.fr/>) et du réseau Culture Science PACA ([www.culture-science-paca.org](http://www.culture-science-paca.org)) . Elle apparaîtra également sur vos Smartphones grâce au site [www.fetedelascience.fr/mobile](http://www.fetedelascience.fr/mobile) avec une géolocalisation des événements.

# fête de la Science

## CALENDRIER 2017

### Les dates clés de cette édition

**22 mai** : date limite de soumission des projets pour la labellisation Fête de la science.

**8 juin** : Comité de pilotage régional pour la labellisation des projets soumis.

**Mars 2017 / Juin 2017** : transmission d'une pré-annonce à destination des enseignants.

**Début Juillet** : diffusion du dossier de presse régional de la manifestation

**Début septembre** : mise à disposition des outils de communication.

**Du 7 au 15 octobre** : Fête de la Science.

**31 octobre** : date limite de réception du bilan des opérations, de photos et vidéos illustrant les manifestations et des articles presse concernant les manifestations

### Pour les remboursements de frais :

**22 mai** : date limite de réception des demandes

**Début juillet** : Commission d'attribution et annonce des montants attribués.

**10 novembre**: date limite de réception des dossiers pour le versement des sommes attribuées et des bilans.